

A partir du 1er août 2018 le Centre de Formation Agricole devient le Centre de Formation de la Chambre d'Agriculture Pyrénées-Orientales

Valoriser mes prairies et parcours grâce à l'observation des végétations et du troupeau





Jeudi 8 et vendredi 9 novembre 2018

Vous souhaitez raisonner l'intégration de vos surfaces fourragères (parcours...) dans le système d'alimentation de votre troupeau caprin, ovin ou bovin ?

Nous vous proposons une formation de 2 jours en partenariat avec le Parc Naturel des Pyrénées Catalanes afin de mieux comprendre les interactions entre végétations et troupeau et d'optimiser la gestion de vos espaces en fonction de vos objectifs de production.

Programme:

<u>Matinées : Apports techniques en salle</u> Jeudi 8 novembre matin :

Le comportement alimentaire des troupeaux de ruminants : besoins alimentaires, organisation de la conduite à l'échelle de son exploitation, ingestion des fourrages, santé et alimentation.

Vendredi 9 novembre matin :

Proposition d'une démarche pour programmer une conduite sur parcours en lien avec ses objectifs de production et intégrer les parcours dans le système d'alimentation de ses animaux

<u>Après-midis : Mise en application sur le terrain (sur 2 fermes différentes)</u>

Observation de la végétation : analyse de l'impact des pratiques sur les dynamiques de végétation. Analyse des modes de conduite par rapport aux ressources. Proposition d'ajustements de pratiques

Objectif principal

Comprendre le comportement alimentaire de mon troupeau et savoir observer la végétation pour mieux programmer la conduite au pâturage selon les parcs, les saisons, les besoins alimentaires et les objectifs de production.

Public visé

Éleveurs caprins, ovins et bovins des Pyrénées Orientales et/ou personnes en projet d'installation

Tarif

Agriculteur : 42 € Autres publics : 406 €

Durée & Horaires

14h – 2 jours De 9h30 à 13h et 14h à 17h30

Lieu

Déterminé en fonction de l'origine géographique des participants

Validation

Attestation de fin de formation

Méthodes pédagogiques : Exposés avec diaporama, échanges, visites et analyses de parcelles.

Intervenants : Sarah MIHOUT – formatrice spécialisée en conduite de troupeaux et végétations semi naturelles SCOPELA Responsable du stage : Myriam DE ANDRADE - 06 70 76 60 51- m.andrade@pyrenees-orientales.chambagri.fr

Conditions générales

Nature et caractéristiques de l'action de formation :

La formation entre dans la catégorie « Actions de perfectionnement des connaissances » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail.

Modalité d'inscription et justificatifs :

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer signé avec le chèque de participation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

Après réception du présent bulletin et 15 jours avant le début du stage une convocation vous sera envoyée, ainsi que le programme avec lieux et horaires.

Les coordonnées personnelles des stagiaires pourront être communiquées à l'ensemble des participants du stage pour promouvoir le co-voiturage.

Les publics :

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e)s agricoles (« Agriculteur(rice)s »), conjoint(e)s collaborateur(rice)s, aides familiaux, jeunes en démarche d'installation et cotisant(s) solidaire(s). Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles. Des sessions peuvent leur être réservées, sur demande.

Les conditions financières et prise en charge :

"Contributeur(trice)s VIVEA"

Le montant de la participation indiqué sur le bulletin d'inscription est sous réserve d'être à jour de vos cotisations. Un justificatif d'éligibilité pourra vous être demandé.

- "Salariéle)s "

Dans le cas où la formation fait l'objet d'un conventionnement avec un organisme collecteur (FAFSEA, OPCALIM), les frais pédagogiques sont pris en charge par ce dernier, sous réserve de l'envoi du bulletin d'inscription rempli et tamponné par l'employeur. Dans le cas contraire (sans conventionnement, non-respect des contraintes administratives, adhésion à un autre organisme collecteur), les frais de formation sont intégralement à la charge de l'employeur. Une fois l'action de formation terminée la Chambre d'agriculture Pyrénées-Orientales s'engage à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre ce qui permettra le remboursement auprès du fond de formation.

- "Autres publics"

Les frais de formation (indiqués sur le bulletin d'inscription) sont intégralement à la charge du participant.

- "Jeunes en démarche d'installation"

Ils bénéficient d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA, sous réserve d'obtention de «l'attestation pour les personnes en démarche d'installation » accessible sur demande auprès de l'organisme qui les accompagne dans leur installation. Un chèque de caution vous sera demandé.

- "Installé(e)s depuis moins de deux ans "

Une attestation de la Mutualité Sociale Agricole devra être fournie précisant le statut de la personne et la date d'installation.

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture Pyrénées-Orientales ou par virement (RIB sur demande).

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée à la fin de l'action de formation, avec mention « Facture acquittée » après réception du règlement.

Horaires:

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures, les horaires sont spécifiés dans le programme, ils peuvent varier selon les besoins pédagogiques.

Annulation-report-interruption du stage:

La Chambre d'Agriculture Pyrénées-Orientales se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important.

Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires. Seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue. En cas d'absence non justifiée, la formation sera due en totalité.

Cas de différend :

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle N° déclaration d'activité : 76660219466 / (Art L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)

Mme, Mlle, M		Valoriser mes prairies et
		parcours
Adresse personnelle		N° OCTAGRI : 1866036
Code PostalCommune		
Tél. fixePortable		Bulletin d'inscription à
Mail		compléter et renvoyer
Niveau de formation/diplôme		avant le 27 septembre 2018
Date et lieu de naissanceà		
Nom et adresse de l'entreprise		
N°SIRET		
Statuts	Frais pédagogiques par chèque libellé à l'ordre de : l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture des P.O.	Informations pour la prise en charge
Agriculteur (et assimilé) cotisant au VIVEA à jour de ses paiements (ou bénéficiant d'un plan d'échelonnement) : Exploitant Conjoint collaborateur	42 €	Vous n'avez aucune démarche à réaliser auprès du VIVEA. Le justificatif d'éligibilité pourra vous être demandé, il peut être directement téléchargé depuis votre espace privé MSA
Aide familial 🚨		. Fon:s pos-
Cotisant solidaire 🔲		VIVEA de l'Afficiente de l'Aff
En cours d'installation Réunion créateur suivi le : Autodiagnostic réalisé : oui / non	GRATUIT Chèque de caution de 42€	Contactez le Point Accueil Installation C.DAVESA au 04.68.51.27.50 pour date de réunion & autodiagnostic
Salarié d'exploitation (Employeur cotisant au FAFSEA) Autres publics :	406€	Contactez le FAFSEA 04.99.52.21.21
□ Autres fonds de formation □ Particulier □ Autre précisez :		Contactez-le fond de formation dont vous dépendez.
Je confirme avoir pris connaissance du programme de la formation et des conditions générales de vente Fait à , Le		
Signature du stagiaire :	Pour l'entreprise Nom et qualité : Signature : (cachet entreprise obligatoire)	Pour la Chambre d'Agriculture PO, Le président, Michel GUALLAR
		Gol

Questionnaire des attentes

Afin que nous nous adaptions au mieux à vos attentes merci de compléter questionnaire !

Nom et prénom :
Commune:
Productions et espèces :
Quels types d'espaces utilisez-vous ? (plusieurs réponses possibles) ☐ Des prairies irriguées / « intensives » ☐ Des pâturages de moyenne altitude avec bois ☐ Autre :
Produisiez-vous du foin ? □ Oui □ Non
Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ? □ Non □ Oui, laquelle et quand ?
Accepteriez-vous de faire visiter votre exploitation au cours de la formation? (si besoin) \Box Oui \Box Non
Quelles sont vos attentes quant à ce stage ?
Comment avez-vous eu connaissance de cette formation ?
□ catalogue □ bouche à oreille □ site Internet du VIVEA □ site Internet Chambre d'agriculture □ L'Agri □ un conseiller □ page facebook CA66 □ courrier mail ou postal □ Autres :
Remarques:
Droit à l'image (merci de cocher si vous êtes d'accord) ☐ J'autorise la Chambre d'Agriculture des PO à utiliser mon image à titre gratuit dans le respect des droits et de ma personne pour toute diffusion et tous supports utilisés par la Chambre d'Agriculture des PO.







Chambre d'Agriculture Pyrénées Orientales – Centre de Formation

19 avenue de Grande-Bretagne 66025 Perpignan - 04 68 35 87 81

f Chambre d'agriculture Pyrénées-Orientales https://po.chambre-agriculture.fr/ cfa@pyrenees-orientales.chambagri.fr

